

Date : 17 Janvier 2024

À : **Tous les Soumissionneurs**

De : **Organisation internationale du droit du développement,
Unité des Achats du Siège**

Objet : **demandes de renseignements sur les documents préliminaires à soumettre**

Clarification Letter No. 2

Il est fait référence à la **RFQ IDLO n° 001/SER/NE/ 2024** publiée le 11 janvier 2024 pour l'acquisition de services de sécurité via le site Web d'IDLO Tenders.

Vous trouverez ci-dessous les questions reçues et la réponse de l'OIDD à celles-ci.

1. **L'ARF peut-il remplacer le certificat de situation fiscale(quitus) ?**
 - **Oui, l'attestation de regularite fiscale peut etre soumise en lieu et place du certificat de situation fiscale (quitus) car les 2 demontrent la situation fiscale de l'entreprise a un moment donne. (Attestation de Regularite Fiscale ,certificat de situation fiscale quitus)**

 - **002**

La présente lettre a pour but d'informer que la clarification n° **002 (DDQ N° 001/SER/NE/2024)** sera publiée en réponse aux questions soulevées par les soumissionnaires.

À prendre en considération lors de la préparation de votre réponse à la **(DDQ N° 001/SER/NE/2024)** mentionnée ci-dessus. Toutes les autres conditions de l'appel d'offres restent inchangées et restent pleinement applicables.

Nous apprécions l'intérêt continu que vous portez à l'IDLO et nous nous réjouissons de recevoir votre offre.

Unité d'approvisionnement de IDLO
Au Siege